

■ **Tecost Sàrl**, à Fribourg, prodiguer des conseils, effectuer des études, etc. (FOSC du 22.06.2001, p. 4695). L'associé Mischler Martin a cédé une partie de sa part sociale de CHF 15'000.--, respectivement CHF 1'000.-- à l'associé Drissi Slah-Eddine, dont la part de CHF 10'000.-- passe à CHF 11'000.--. Capital porté de CHF 60'000.-- à CHF 100'000.-- par élévation de la part de l'associé Drissi Slah-Eddine de CHF 11'000.-- à CHF 51'000.--. Selon procès-verbal authentique du 30.05.2003, la société a décidé sa transformation en société anonyme, sur la base du bilan de transformation au 31.03.2003. Par conséquent la raison sociale devient: **Tecost SA [Tecost AG]**. Le capital social est converti en capital-actions. Capital-actions: CHF 100'000.--, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000.--, nominatives. Restriction de transmissibilité des actions. Nouveaux Statuts: 30.05.2003. Communication aux actionnaires: FOSC ou lettre. Administration: Mischler Martin, Baeriswyl Peter, et Mischler Bernhard, associés-gérants, ont démissionné, leur signature est radiée. Drissi Slah-Eddine, jusqu'ici associé-gérant, maintenant originaire de Chapelle-sur-Moudon, est nommé président, avec signature individuelle. Riedo Bruno, jusqu'ici associé-gérant, maintenant domicilié à Vuadens, est nommé administrateur, avec signature collective à deux. Réviseur: JCG Consultants Sàrl, à Villars-sur-Glâne.

Journal no 2446 du 10.06.2003  
(01033872 / CH-217.0.140.445-5)